



Source: Décider et entreprendre

Avec Macron, les retraités tombent de Charybde en Scylla

[23 octobre 2018](#) [Adrien Pittore](#)



En ces temps d'élaboration du PLFSS 2019 et de la réforme des retraites annoncée pour l'an prochain, le moins que l'on puisse dire est que les retraités ne sont pas vraiment à la fête. Ainsi, ces dernières heures, trois informations viennent de confirmer que cette catégorie de la population allait faire l'objet d'ajustements douloureux dans les mois et les années qui viennent.



CSG pour tous !

Probablement inquiets des effets électoraux de la hausse de la CSG pour les retraités, des députés de la majorité, menés par Jean-François Césarini, député du Vaucluse, en étaient venus, dans le cadre de l'examen du PLFSS 2019, à faire adopter par la commission des affaires sociales de l'Assemblée le principe d'un CSG progressive en fonction des revenus des retraités. Les retraités gagnant moins de 1700 euros par mois n'auraient pas eu à subir la hausse de 1,7 point de CSG, tandis que ceux gagnant plus de 3000 euros auraient subi une hausse plus importante.

Hélas pour la grande majorité des retraités, dans un entretien accordé aux *Echos*, Agnès Buzyn, la ministre des Solidarités et de la Santé, a émis son veto à l'amendement de M. Césarini. « Il faut arrêter de créer des seuils, qui génèrent ensuite des débats sans fin et des incompréhensions » s'est-elle justifiée. Elle a ajouté qu'une CSG progressive conduirait « à opposer les retraités entre eux ». Que l'on se le tienne pour dit : pour Emmanuel Macron, l'égalité est un principe fondamental. Ceux qui en seraient venus à penser, l'espace d'une seconde, que l'exécutif s'opposait à la CSG progressive uniquement pour des raisons budgétaires s'étaient donc trompés !

Coup de massue sur les mutuelles

Heureusement pour le troisième âge, Mme Buzyn avait une bien bonne nouvelle à leur rappeler. Ils devaient se souvenir que le gouvernement agissait pour eux. Leurs dépenses de

santé allaient diminuer dans des proportions importantes, grâce au « reste à charge zéro sur l'optique, le dentaire et les appareils auditifs ».

Les retraités qui, en prenant connaissance de l'interview de Mme Buzyn, auraient fini par accepter de s'attarder sur le verre à moitié plein, déchanteront rapidement. Pas plus tard qu'hier, une étude de Santiane, cabinet de conseil en protection sociale, citée par *le Parisien* puis largement reprise dans la presse, indique que la réforme dite du « RAC 0 » devrait se traduire par une hausse importante du tarif des mutuelles des retraités. Pierre-Alain de Malleray, le patron de Santiane, résume ainsi le propos de l'étude : « Pour les seniors, gros consommateurs de soins dentaires et d'appareils auditifs, la hausse moyenne de cotisation sera de 9,3%. Pour les moins de 60 ans, l'impact sera limité à +2,5% ». Ainsi les retraités – et tous les Français – redécouvrent-ils qu'aucune opération du Saint Esprit, fût-il jupitérien, ne permet de consommer plus de soins de santé sans payer plus cher au final.

Un douloureux lot de consolation

Entre la hausse actée de la CSG et celle, annoncée, du tarif des mutuelles, bien des retraités peuvent se préparer à des fins de mois difficiles. Dans cette configuration, les salariés actuels, appelés à devenir des retraités futurs, pourront finalement trouver à se consoler d'une manière bien paradoxale. Dimanche dernier, au micro de RTL, Agnès Buzyn s'est exprimée, entre autres choses, au sujet de l'âge légal du départ à la retraite. « Le seul engagement qui a été pris, c'est que l'âge de 62 ans restera l'âge minimal de départ » a-t-elle déclaré, refusant d'affirmer que cet âge de 62 ans serait celui du départ à taux plein. Elle a précisé que ce problème serait discuté avec les « partenaires sociaux » – qui retrouvaient ainsi, soudainement, tout leur intérêt aux yeux du gouvernement.

A entendre ce propos, bien des salariés ont probablement été déçus, sinon irrités, d'apprendre qu'ils allaient probablement devoir travailler plus longtemps pour pouvoir prétendre à une retraite à taux plein quand bien même ils auraient assez de points pour partir à 62 ans. Mais en prenant connaissance des mauvaises nouvelles annoncées le lendemain au sujet de la CSG et des mutuelles, ces mêmes salariés se sont peut-être bien dit que, finalement, un départ à la retraite plus tardif n'était pas une si mauvaise nouvelle que ça. Un douloureux lot de consolation...